



Commission Economique

28 - 29 Janvier 2026

sommaire

1. Cycle de vie du matériel IT : une stratégie fondée sur les 5 R
2. Présentation de l'organisation DGLE/RSE et des principales missions RSE au sein de SGPM
3. Questions diverses

1. Cycle de vie du matériel IT : une stratégie fondée sur les 5 R

Une approche pour réduire l'impact environnemental

SGPM applique la règle des 5 R : Refuser, Réduire, Réparer, Réutiliser, Recycler.

Cette démarche vise à allonger la durée de vie du matériel et à limiter les achats neufs.

Un parc informatique responsable et durable

Ordinateurs portables

- Durée de vie minimale : 5 ans
- Remplacement uniquement en cas de panne
- 90 % du matériel est reconditionné
- 10 % est acheté neuf

Ordinateurs fixes

- Parc réduit : 354 postes
- Remplacement des écrans uniquement en cas de panne
- Très faible taux d'incidents grâce à une longue durée de vie

Téléphonie mobile

- Android : achats neufs, durée de vie de 4 ans minimum, remplacement en cas de panne
- iOS : achats majoritairement reconditionnés (selon stock), remplacement en cas de panne

Petits matériels

- Casques, souris, etc. remplacés uniquement en cas de panne

Recyclea

le prestataire chargé du recyclage



- Entreprise adaptée employant une majorité de personnes en situation de handicap
- Spécialisée dans le réemploi d'équipements IT
- Basée à Montluçon (Allier)
- 79 % du matériel reçoit une seconde vie

Un engagement RSE réel mais non quantifié

La démarche affiche des bénéfices carbone, mais :

- Aucun chiffre précis communiqué sur les économies de CO₂
- Aucun chiffrage financier des gains réalisés

Remplacement du matériel : approche au cas par cas. Les besoins varient selon :

- Contraintes personnelles
- Situations médicales
- Impératifs professionnels

La direction privilégie un coût constant ou des économies, ce qui place la logique financière devant l'amélioration des conditions de travail.

2. Présentation de l'organisation DGLE/RSE et des principales missions RSE au sein de SGPM

La présentation de l'organigramme de la direction du développement durable nous laisse dubitatif.

Chez Société Générale, la partie sociétal est géré par HRCO. La direction RSE se contente de la partie respect des droits humains et animaux dans les relations d'affaires.

L'organisation est complexe. Elle est répartie entre la Direction Générale, le Conseil d'Administration, les Comités de Pilotage pour la partie décisionnelle et les directions RSE en BU/SU pour l'opérationnel.

Malgré des ambitions affichées, nous nous interrogeons sur la capacité du Groupe Société Générale à tenir sa trajectoire de désengagement des énergies fossiles et surtout, nous regrettons l'absence du pilier "Sociétal" dans la présentation de la Gouvernance RSE qui nous a été faite.



3. Questions diverses

CRC : Une baisse des appels entrants en CRC d'environ 20%, confirmée par la direction, face à cette nouvelle situation, elle s'engage à revoir les objectifs de production .

La **CFDT** a interpellé la direction quant **aux critères d'attribution d'un poste de Chargé d'Accueil dans les agences**

La **direction** indique que la **métrique clients de l'agence fait entres autres parties** de ces critères.

Le calcul se base sur un ratio de foyers actifs PRI et de relations PRO actives.

PRI : base de 5720 foyers actifs (nombre de foyers actifs PRI de l'agence/5720)

PRO : base de 2145 relations actives (nombre de relations actives PRO/2145)

Si le ratio de ces 2 chiffres est inférieur à 1, il n'y aura pas de CA

Si le ratio de ces 2 chiffres est supérieur à 1, il y aura un CA

Exemple pour une agence dotée de 3393 foyers actifs PRI et de 379 relations actives PRO

$3393/5700 + 379/2145 = 0.77$

=> **Conclusion** : pas de CA pour cette agence.

Point d'attention pour les élus : si un poste de CA est créé, ce dernier ne doit pas venir en substitution d'un autre poste dans l'agence, soyez vigilants aux arbitrages de postes !